

## ZONE TAMPON TIÈDE

**Changer de vêtements en arrivant et en quittant l'établissement tel que recommandé**  
**Tenir un registre de tous les employés et des proches aidants qui entrent dans la zone**

### DÉFINITION ET CONSIGNES GÉNÉRALES

- Les zones tampons tièdes sont des lieux transitoires permettant d'accueillir des résidents avant qu'ils soient transférés dans leur milieu de vie (centre d'hébergement et de soins de longue durée [CHSLD], ressource intermédiaire et de type familial [RI-RTF], résidence privée pour aînés [RPA], résidence à assistance continue [RAC] et autres).
- Ces lieux de transition permettent d'éviter la propagation de la COVID-19 dans les milieux de vie et d'éviter que ces résidents demeurent en centre hospitalier lorsque ce n'est plus requis ou de procéder à l'admission d'une personne qui ne peut plus demeurer à domicile.
- L'organisation des lieux se fait en deux sous-zones distinctes (zone chaude tampon et zone tiède tampon) et ne doit pas permettre aux résidents ni au personnel de circuler d'une sous-zone à l'autre. Une barrière physique est installée afin de délimiter les zones.
- Les sous-zones sont définies et étanches (entrées, sorties, zone d'habillage et de déshabillage, aire de repas et de repos, aire de préparation de la médication et d'entreposage du matériel, distinctes pour le personnel dédié en sous-zone chaude et sous-zone froide, et ce, afin que les employés de chaque zone ne soient pas en contact entre eux).
- Limiter le nombre de personnes différentes qui interviennent auprès d'un même résident.

### RÉSIDENTS SANS COVID-19 AYANT TESTÉ NÉGATIFS

- Résidents transférés d'un centre hospitalier, ayant un test négatif, mais qui pourraient développer des symptômes dans les 14 jours suivants.
- Résidents devant être admis dans un milieu de vie (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC), peu importe leur provenance incluant le domicile, mais qui pourraient développer des symptômes dans les 14 jours suivants.

### SURVEILLANCE DES SIGNES ET SYMPTÔMES DES RÉSIDENTS, DES EMPLOYÉS ET DES PROCHES AIDANTS

- Surveillance quotidienne de la température et des signes et symptômes pour les résidents. Tenir un registre de surveillance. En présence de symptômes, procéder au dépistage. Le résident en attente du résultat du test demeure en zone tiède. Si le résultat est positif, organiser le transfert du résident en zone tampon chaude.
- Une vigie de l'état de santé des employés doit être réalisée avant chaque quart de travail. Instaurer une grille de surveillance des symptômes – l'employé doit signer la grille/registre avant d'entrer dans le centre.
- Une vigie de l'état de santé des proches aidants autorisés doit être réalisée avant chaque visite. Instaurer une grille de surveillance des symptômes – le proche aidant doit signer la grille avant d'entrer dans le centre.

### MESURES DE PRÉCAUTION

- Installer une affiche « **GOUTTELETTES CONTACT +** » à l'entrée de chaque chambre.
- Chambre individuelle et salle de toilette dédiée sont fortement recommandées.
- Dans une chambre semi-privée : changer les gants et la blouse entre chaque résident et procéder à l'hygiène des mains (HDM). Prévoir une distance de 2 mètres entre les résidents. Garder le rideau tiré en tout temps entre les lits. Prévoir une chaise d'aisance avec un sac Hygie ou la désinfection de la toilette entre chaque résident si la toilette n'est pas dédiée à un seul résident.
- Si un résident doit subir des Interventions Médicales Générant des Aérosols (IMGA) (consulter la liste via le lien suivant : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2960-interventions-aerosols-covid19>), rehausser les précautions additionnelles à « **AÉRIEN CONTACT +** ». Mettre une affiche à l'entrée de sa chambre.
- Installer une station d'hygiène des mains à l'entrée de la zone et de chaque chambre.
- Respecter l'hygiène des mains en tout temps.
- Respecter les principes du port prolongé du masque de procédure selon les procédures en vigueur.
- Essayer de regrouper les soins au résident (ex. : donner un médicament, vider la sonde urinaire, etc.).
- Appliquer les règles de base pour le personnel :
  - Aucune nourriture, aucun breuvage ou cellulaire non requis pour le travail n'est autorisé dans les corridors
  - Breuvages autorisés au poste infirmier
  - Changer de vêtements avant de quitter l'établissement

- Considérer comme zone froide le corridor, le poste infirmier, la lingerie, l'utilité propre. Seuls le port du masque de procédure et la protection oculaire y sont autorisés.

#### **À PRÉVOIR DANS LA ZONE TAMPON TIÈDE**

- L'équipement de soins (glucomètre, thermomètre, etc.) dédié.
- Le chariot à médicament dédié.
- Les chariots à ÉPI doivent être accessibles, dans une armoire fermée ou recouverts d'un drap propre, dans les corridors à l'intérieur de la zone tampon tiède.
- La poubelle et le panier à linge souillés doivent être installés à l'intérieur des chambres.
- Le dossier médical doit demeurer au poste infirmier – il ne doit jamais être apporté dans les chambres.
- La feuille d'administration des médicaments (FADM) est autorisée dans le corridor de la zone tampon tiède, désinfecter le cartable des FADM à la sortie de la zone.
- Les effets personnels du résident non essentiels doivent demeurer dans un sac ou contenant fermé pour la durée du séjour en zone tampon tiède.
- Le personnel doit être dédié. Sous aucune considération, il n'est permis pour le personnel dédié à la zone tiède de circuler dans les autres secteurs ou sous-zones de l'établissement.
- Les résidents sont confinés à leur chambre. Ils ne doivent pas circuler dans les autres secteurs ou sous-zones de l'établissement.
- La zone est étanche : entrées, sorties, zone d'habillage et de déshabillage, aire de repas et de repos, aire de préparation de médication et d'entreposage du matériel, distinctes pour le personnel dédié à la zone tiède.
- Effectuer la surveillance de l'état de santé des résidents chaque jour et consigner les observations, au besoin, sur le formulaire de surveillance des symptômes.
- Dès qu'un résident présente des signes et symptômes s'apparentant à la COVID-19 :
  - Procéder à l'évaluation clinique par l'infirmière
  - Procéder au dépistage
  - Transférer le résident testé positif dans la zone tampon chaude

#### **PORT DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

- S'assurer que le personnel dédié (surtout le personnel en provenance d'une agence ou d'une équipe volante) connaît la procédure pour revêtir et retirer l'ÉPI de façon sécuritaire.

#### **À l'entrée dans la zone : hygiène des mains (HDM)**

- Revêtir l'ÉPI avant d'entrer dans une chambre de résident (blouse, masque de procédure, protection oculaire, gants).
- Retirer les gants et la blouse entre chaque résident.
- Garder la même protection oculaire et le masque (port prolongé).
- Procéder à l'hygiène des mains entre chaque résident et avant d'entrer dans le poste infirmier, lingerie, utilité propre, etc.
- Si un résident errant se trouve dans le corridor, revêtir une blouse propre et des gants pour le reconduire à sa chambre.
- Ne pas réutiliser les gants et ne pas appliquer de solution hydroalcoolique sur les gants.
- Ne pas porter de blouse ou de gants dans le corridor sauf exception (reconduire un résident ou lors du transport de matériel souillé).
- Désinfecter la protection oculaire si souillée et à la sortie de la zone.
- Jeter le masque de procédure si visiblement souillé, endommagé ou si la respiration devient difficile.
- À chaque sortie de la zone tampon tiède : retirer l'équipement de protection, jeter le masque et procéder à l'HDM.
- Désinfecter la protection oculaire avec une lingette de peroxyde d'hydrogène (ex. : Oxivir TB).

#### **HYGIÈNE ET SALUBRITÉ**

##### **Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées « High Touch », minimalement à chaque quart de travail**

- Poste infirmier : comptoir, clavier, téléphone, portes d'armoires, tiroirs, interrupteurs, etc.
- Corridor de la zone : poignées de porte, interrupteurs, mains courantes, etc.
- Désinfection du dessus du chariot à médicament et des poignées au début de chaque quart de travail et avant de le ranger.

- S'assurer de respecter le temps de contact du produit désinfectant.

**Gestion des sacs à linge sale et des déchets**

- Suivre les pratiques de base : ne pas lancer les sacs de linge sale, ne pas les déposer par terre, ne pas les traîner par terre, port de gants lors de la manipulation des poches et HDM après le retrait des gants.
- Transporter les sacs d'une façon sécuritaire afin de ne pas contaminer l'environnement ou vos vêtements (ex. : chariot réservé à cette fonction). Désinfecter les poignées du chariot après le transport.
- Blouses lavables : les déposer dans un sac séparément du reste de la literie.

**AUTRES CONSIGNES**

**Gestion des dépouilles**

- Revêtir l'ÉPI (masque de procédure, protection oculaire, blouse et gants jusqu'à ce que la dépouille soit déposée dans un linceul).
- Couvrir de façon stable la bouche et le nez du défunt avec un linge ou autre
- Enlever tout appareil médical sur la dépouille (ex. : sonde urinaire, aiguille, etc.).
- Si présent, laisser à la dépouille son bracelet d'identification pour éviter toute erreur sur la personne.
- Installer la dépouille dans **un double linceul**, retirer les gants, procéder à l'hygiène des mains, remettre des gants et désinfecter l'extérieur du linceul avec des lingettes désinfectantes ou un produit désinfectant.
- Coller l'étiquette avec mention COVID-19 sur le linceul.
- Avec un marqueur noir, inscrire sur le linceul : COVID-19, nom et date de naissance du défunt.
- Retirer les gants et la blouse à la sortie de la chambre, pratiquer l'HDM.
- Aviser la Direction de santé publique du décès du résident suspecté ou confirmé de la COVID-19.